

Après ces vacances estivales, qui fêtent leurs 80 ans cette année, la rentrée sociale sera chargée de négociations, tant au niveau du Groupe Thales que nationalement, qui impacteront nos conditions de vie et de travail.

SITUATION CHEZ THALES :

Tout d'abord revenons sur la loi « travail ». **Etes-vous concernés ?** Oui, et par plusieurs aspects ! Par exemple, elle permettrait à Thales de licencier en 2017. En effet, l'année 2015 a été exceptionnelle (selon les propos de notre PDG) et l'année 2016 ne sera « que » très bonne.... Nous aurons donc connu 4 trimestres de baisse, soit du chiffre d'affaires, soit des prises de commandes. La loi « travail » prévoit, dans ce cas, que des licenciements soient « justifiés économiquement », sans recours possible ! **Pensez-vous que cela soit un progrès social ?**

Oui, tout va bien pour le Groupe Thales : L'année 2015 a été exceptionnelle et le premier semestre 2016 est très bon, comme le dit notre PDG lui-même : « *Les résultats du premier semestre 2016 s'inscrivent parfaitement dans la dynamique retrouvée par Thales depuis 18 mois, combinant croissance du chiffre d'affaires et amélioration des marges. Tous les secteurs contribuent à la croissance, et la rentabilité progresse en ligne avec nos objectifs de l'année comme de moyen-terme. Le niveau des prises de commandes est conforme à nos attentes ; il est comparable à celui de l'an dernier si l'on fait abstraction des contrats exceptionnels enregistrés au premier semestre 2015.* »

Les chiffres clés du 1er semestre 2016:

- Prises de commandes : 5,4 Md€ (Milliards), en baisse de 13 % mais en ligne avec les attentes,
- Carnet de commandes en fin de période : 30,3 Md€, soit plus de 2 ans de chiffre d'affaires,
- Chiffre d'affaires : 6,85 Mds€, en croissance de 8,9 %
- EBIT (Résultat d'exploitation) : 551 M€, en hausse de 17 %
- EBIT en % du chiffre d'affaires : 8,1%, en hausse de 0,6 point
- Résultat net ajusté, part du Groupe : 367 M€, en hausse de 17 %
- Cash-flow opérationnel (Flux de trésorerie disponible): +45 M€ (premier semestre 2015 : -304 M€)
- Trésorerie nette en fin de période : 1,439 Mds€ !
- Croissance prévue sur les 3 ans à venir : 5% par an !



Négociation Groupe « Evolution de la Croissance et de l'Emploi »

Avec ces bons résultats, et cette perspective de croissance, Thales devrait embaucher ! Oui mais... la direction a lancé une négociation intitulée « Evolution de la Croissance et l'Emploi » au niveau du Groupe. **L'objectif clairement affiché de la direction est d'augmenter le temps de travail**, de le flexibiliser par de multiples mécanismes visant notamment les Ingénieurs et Cadres (*horaires atypiques, travail en 2x8, 3x8, de nuit, du samedi, rachat de jours de repos, CET, ...*), pour éviter d'embaucher et coller aux évolutions et pics de charges, au lieu d'anticiper et lisser les activités ! **Cela n'aboutirait qu'à dégrader nos conditions de travail et notre équilibre vie professionnelle et vie privée...**

En contrepartie de cette flexibilisation et de cet accroissement du temps de travail, le Groupe s'engagerait à n'avoir qu'un solde positif net d'emplois de 2% sur les 3 ans à venir avec une croissance prévue à +5% par an sur cette période ! Tout cela pour atteindre les 10% de rentabilité promis aux marchés financiers. **Thales se doit d'embaucher fortement : en effet si une entreprise, dans sa situation actuelle, ne le fait pas, qui le fera en France ?**

Votre soutien et votre implication seront nécessaires afin que cette négociation Groupe n'aboutisse pas à un recul social et ne dégrade pas votre bien-être au travail ! Pour cela, la CGT s'engage à favoriser l'unité syndicale, gage d'un rapport de force plus conséquent.

SITUATION AU NIVEAU NATIONAL :

Négociation des conventions collectives de la Métallurgie

Les négociations sur nos conventions collectives de la Métallurgie (dont dépendent la majorité des salariés du Groupe), vont débuter début septembre. La volonté clairement affichée de l'UIMM est de **supprimer toutes les garanties pour les salariés**, afin d'aboutir à un socle ultra minimaliste de droits communs à tous.

L'UIMM souhaiterait ensuite laisser descendre au niveau des entreprises les négociations sur la quasi-totalité des garanties contenues actuellement dans nos conventions collectives. **Cela permettrait, dans le même esprit que la loi « travail », un recul social sans précédent** puisque les négociations auraient lieu dans les entreprises (PME) où les salariés sont peu ou pas organisés. Vous le savez, une négociation sans rapport de force sera en défaveur des salariés et aboutira dans la plupart des cas à diminuer ou supprimer les garanties conventionnelles.

La CGT entame ces négociations avec des propositions qu'elle a mises en débat, celles d'une véritable convention collective nationale applicable de l'ouvrier à l'ingénieur. Mais évidemment, pour pouvoir peser fortement dans cette négociation, il est indispensable d'avoir votre soutien et votre implication.

Loi « travail » (El Khomri)

Malgré le fait que 70% des citoyens rejettent toujours cette loi, malgré le fait que le gouvernement ait dû utiliser à 3 reprises l'article 49-3 de notre constitution pour passer cette loi sans vote, celle-ci a été promulguée début août au journal officiel.

Et pourtant des propositions alternatives, faites notamment par la CGT, existent.

Cette loi aura de nombreuses conséquences négatives pour tous les salariés. On peut en citer deux majeures :

- Inverser la hiérarchie des normes : La CGT signe 85% des accords en France mais, pour nous, la négociation d'entreprise ne doit jamais aboutir à des accords moins favorables que ce qui existe dans les accords de branche ou le code du travail ! **C'est pourtant ce que permet cette loi**, et ceci ne peut aboutir qu'à un dumping social et à une opposition et concurrence accrues entre les salariés.
- Faciliter les licenciements : Les ex-salariés de l'usine Molex, au bout de 8 ans de procédures judiciaires, ont enfin vu leurs licenciements reconnus comme n'ayant aucune cause réelle et sérieuse, sans justification économique, et n'auraient pas dû avoir lieu ! Après 8 ans de procédure, les 191 salariés viennent d'être indemnisés à hauteur de 7 M€. La loi « travail » permettra que cela n'arrive plus... non pas que les licenciements non justifiés ne soient plus autorisés, mais que les salariés et leurs syndicats ne puissent plus contester ces licenciements non justifiés. Ainsi ces entreprises ne pourront plus être condamnées pour des licenciements abusifs et les salariés ne pourront plus voir leurs droits reconnus... !

Défendre et améliorer nos « conquises »

Comme vous pouvez le voir, des défis pour conquérir de nouveaux droits s'ouvrent aux niveaux :

- Groupe et entreprise : par la négociation sur « l'Evolution de la Croissance et de l'Emploi » en cours
- Branche professionnelle : par l'ouverture des négociations sur nos conventions collectives
- National interprofessionnel : avec la loi « travail », dont il faut empêcher les décrets d'être publiés.

Il est temps de prendre toute votre place dans ces défis, la CGT vous invite à la rejoindre :

« Tout ce qui se fait pour nous sans nous se fait contre nous » Nelson Mandela.

Pour toutes ces dimensions, la CGT vous appelle à vous emparer de la journée d'action du jeudi 15 septembre 2016, avec 6 organisations syndicales, pour obtenir de nouveaux droits dignes du 21^{ème} siècle.